

Conditions générales

1. Engagements d'Itinéraire Bis (prestataire de services).

- Itinéraire Bis s'engage à souscrire une assurance contre les accidents, offrant pour tous les accidents qui surviennent au cours de l'exécution de la mission de reclassement professionnel ainsi que sur le chemin du lieu où cette mission se déroule et qui ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail contractée par l'employeur, une protection identique à celle garantie par la législation sur les accidents du travail;
- Itinéraire Bis s'engage à respecter le droit à la vie privée du travailleur dans le cadre du traitement des données à caractère personnel; les informations obtenues au sujet du travailleur dans le cadre de la mission de reclassement professionnel sont traitées de manière confidentielle et ne sont pas transmises à des tiers;
- Itinéraire Bis s'engage à remettre, au terme de la mission, le dossier qui concerne le travailleur à ce dernier s'il en fait la demande;
- Itinéraire Bis s'engage à ne pas invoquer la non-exécution des engagements de l'employeur vis-à-vis du prestataire de services pour suspendre l'exécution de la procédure de reclassement professionnel ou y mettre fin;
- Itinéraire Bis s'engage à ne pas s'immiscer dans les contacts entre le travailleur et les employeurs potentiels;
- Itinéraire Bis s'engage à n'influencer ni la décision de licenciement, ni les discussions y relatives;
- Itinéraire Bis s'engage à offrir la compétence et la connaissance professionnelles les plus grandes possible en n'affectant, notamment, que du personnel suffisamment qualifié et formé pour la mission;
- Le travailleur sera convoqué le plus rapidement possible afin d'entamer la procédure de reclassement professionnel, de manière à ce que celle-ci se

déroule le mieux possible, tant au niveau émotionnel qu'en ce qui concerne l'élaboration d'un bilan de compétences.

2. Les objectifs poursuivis.

- * Compréhension et acceptation du licenciement et des éléments qui y ont prévalu ;
- * Recherche, analyse et validation des points-clés de l'orientation professionnelle future (notamment : Ikigai, tests des images associées, Why/How/What) ET détermination des points de force et zones d'attention du travailleur. Recherche et validation le cas échéant de la formation nécessaire à sa (re)mise à niveaux ;
- * Stratégie de recherches d'emplois via les différents canaux, adaptés à l'emploi recherché et au profil du travailleur ;
- * Coaching et assistance dans l'implémentation de ladite stratégie (CV et lettre de motivation, LinkedIn, création d'un profil adapté sur les sites de recherches d'emplois + préparation des entretiens d'embauche) ;
- * Suivi du travailleur suite à la nouvelle embauche.

=> Les points suivants font partie intégrante du programme :

- un bilan personnel et professionnel,
- une assistance psychologique pour le travailleur qui en fait la demande,
- l'élaboration d'un plan d'action,
- une aide logistique et administrative dans la recherche d'emploi.

3. Lieu(x) de l'outplacement.

L'ensemble de la procédure se déroule à Esneux ou à Liège.

Les outplacements collectifs peuvent se dérouler dans un lieu convenu avec l'Employeur, en accord avec les travailleurs concernés.

4. Coordonnées.

Julie Delize

0474/34.06.03

Julie.Delize@itinairebis.be